

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1955 B 10770 Numéro SIREN : 552 107 708 Nom ou dénomination : LA TULIPE

Ce dépôt a été enregistré le 30/08/2018 sous le numéro de dépôt 87005



20180870052017

DATE DEPOT : 30/08/2018

N° DE DEPOT : 87005

N° GESTION : 1955B10770

N° SIREN : 552107708

DENOMINATION : LA TULIPE

ADRESSE : 33 rue Malar 75007 Paris

MILLESIME : 2017

S.A.S « LA TULIPE »
33 Rue Malar
75007 PARIS
RCS PARIS 552 107 708 N° de Gestion : 1955 B 10770

Greffé du Tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

31 AOUT 2018

Sous le N° : 84005



**PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 JUIN 2018**

L'An deux mille dix huit

Le 28 juin 20 H 00,

L'associé de la Société LA TULIPE, société par actions simplifiée, au capital de 15 244.90 € divisé en 1 000 parts de 15.24 € chacune, dont le siège social est à PARIS 7ème, 33 Rue Malar immatriculée au Registre du Commerce de PARIS et des Sociétés, sous le N° 552 107 708, s'est réuni en Assemblée Générale ordinaire, sur convocation du Président, au siège de la société propriétaire - 160 Rue du Château 75014 PARIS

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par l'actionnaire unique présent au moment de son entrée.

L'Assemblée est présidée par Monsieur GURGUI André, actionnaire Président.

Madame GURGUI Jeanine, née TAM TAN est élue secrétaire.

Mademoiselle GURGUI Karol est élu scrutateur.

La feuille de présence, certifiée conforme par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 1 000 actions, soit la totalité.

La société « L2A » représentée par Monsieur DUHOURCAU, Commissaire aux Comptes Titulaire, régulièrement convoqué par lettre en date du 7 juin 2017 est absent excusé.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les actionnaires peuvent prendre connaissances des documents déposés sur le bureau du Président.

- Le rapport de gestion sur l'exercice écoulé,
- Le compte de résultat, le bilan, l'inventaire et l'annexe,
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice.
- Le rapport spécial du commissaire aux comptes
- L'avis de convocation à l'assemblée, adressé aux associés et au commissaire aux comptes
- la feuille de présence à l'assemblée
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée
- un exemplaire à jour des statuts

Le Président déclare que les documents réunis ont été mis à la disposition des associés quinze jours avant la date de la présente assemblée.

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes au 31 Décembre 2017
- quitus au Président
- affectation des résultats
- questions diverses.

Puis lecture est donnée du rapport de gestion.

Après cet échange de vues, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :



PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte au président de la régularité de la convocation, de la communication des pièces aux associés et de la réunion

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

APPROBATION DES COMPTES AU 31 DECEMBRE 2017 ET QUITUS AU PRESIDENT

Après avoir entendu le rapport de gestion du Président, et le rapport du Commissaire aux comptes, l'assemblée approuve les comptes et le bilan de l'exercice du 1^{er} janvier 2017 au 31 Décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de l'entreprise sociale telle qu'elle ressort de l'examen des dits comptes et des dits rapports.

En conséquence, elle donne quitus au président de sa gestion pour l'exercice du 1^{er} janvier 2017 au 31 Décembre 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE

L'assemblée générale, sur la proposition du président décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice, soit 146 877 Euros en report à nouveau qui passe de 29 919 € à -116 958 €

Conformément à la loi, l'Assemblée générale prend acte qu'il n'y pas de dividendes distribués au titre des trois derniers exercices

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Le Président déclare qu'aucune convention nouvelle visée à l'article 227-1 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Rien n'étant plus à délibérer, la séance est levée à 21 H

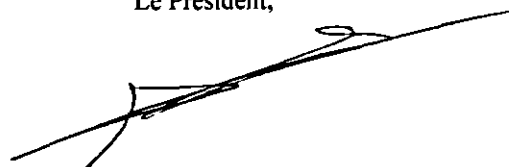
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Le Scrutateur,

Le Secrétaire,

Le Président,



①

BILAN — ACTIF

Certifié conforme

DGFIP N° 2050-SD 2018

Désignation de l'entreprise : LA TULIPE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *

1 | 2 |

Adresse de l'entreprise 33 RUE MALAR 75007 PARIS

Durée de l'exercice précédent *

0 | 7 |

Numéro SIRET * 5 5 2 1 0 7 7 0 8 0 0 0 1 8

Néant ☐ *Exercice N clos le
3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 7 |

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *			
	Frais de développement *			
	Concessions, brevets et droits similaires	3 940	3 940	
	Fonds commercial (1)	3 506		3 506
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 260	2 086	174
	Autres immobilisations corporelles			
ACTIF IMMOBILISÉ *	Immobilisations en cours	55 857		55 857
	Avances et acomptes			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence			
	Autres participations	623 317		623 317
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières *	29 940		29 940
	TOTAL (II)	718 819	6 025	712 794
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements			
	En cours de production de biens			
	En cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Clients et comptes rattachés (3) *			
	Autres créances (3)	108 083		108 083
	Capital souscrit et appelé, non versé			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ...)			
ACTIF CIRCULANT	Disponibilités	68 028		68 028
	Charges constatées d'avance (3) *	885		885
	TOTAL (III)	176 995		176 995
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaier (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Écart de conversion actif * (VI)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	895 815	6 025	889 789

Rentrés : (1) Dont doit au bail :

(2) Part à moins d'un an des
immobilisations financières *

CP

(3) Part à plus d'un an :

CR

Clause de réserve
de propriété :

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

108 083

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2018

Dénomination de l'entreprise

LA TULIPE

Néant ☐

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 15 245)	DA	15 245
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserves légales (3)	DD	1 525
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	29 919
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(146 877)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (II)	DL	(100 188)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (III)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	100 000
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	100 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	107 443
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	678 264
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	80 027
	Dettes fiscales et sociales	DY	20 243
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	4 000
Compte réglé	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	889 977
	Ecart de conversion passif *	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (II à V)	EE	889 789
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1D	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1E	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1F	137 414

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 55 A du Code général des impôts)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Désignation de l'entreprise : LA TULIPE

Néant ☐

				Exercice N					
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			FA		FB		FC	
	Production vendue	biens *		FD		FE		FF	
		services *		FG	395 992	FI		FI	395 992
	Chiffres d'affaires nets *			FJ	395 992	FK		FL	395 992
	Production stockée *							FM	
	Production immobilisée *							FN	
	Subventions d'exploitation							FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (2)							FP	
	Autres produits (1) (11)							FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	395 993
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*							FS	6 873
	Variation de stock (marchandises)*							FT	1 390
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*							FU	2 268
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*							FY	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*							FW	164 544
	Impôts, taxes et versements assimilés *							FX	9 064
	Salaires et traitements *							FY	140 562
	Charges sociales (10)							FZ	24 793
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *					GA	12 016
			- dotations aux provisions					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions							GD	
	Autres charges (12)							GE	4 876
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	366 385
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	29 607
Opérations communes	Bénéfice attribué ou perte transférée *					(III)		GH	
	Perte sur cession de valeurs mobilières et créances *					(IV)		HI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM	
	Différences positives de change							GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO	
Total des produits financiers (V)							GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *							GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	6 000
	Différences négatives de change							GS	
	Charges sur cession de valeurs mobilières et créances *							HT	
Total des charges financières (VI)							GU	6 000	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	(6 000)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	23 607	

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

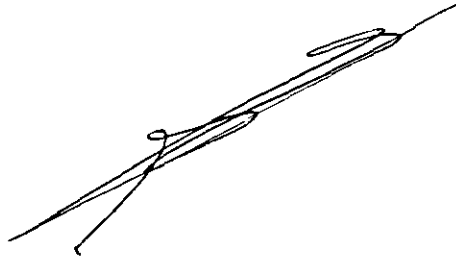
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		LA TULIPE		Néant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	925	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	5 434	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	6 359	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	2	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	76 841	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	100 000	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	176 843	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(170 484)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	402 352	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	549 229	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(146 877)	
RENVOIS	(1)	Zone produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	
		- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IR	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(7)	Dont transferts de charges			AI	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	541
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N	
	BOOKING; COM			Charges antérieures		Produits exceptionnels
	SITEMINDER 78+DIFF RGT 25.3+45.43+0.8					776
ACTIFS CEDES					149	
ACTIFS CEDES 76841.08+DIFF RGT 1.69+.0.56			76 843		5 434	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
DOTATION RISQUE PRUDHOMME			Charges antérieures		Produits antérieurs	
			100 000			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

Exercice clos le : 31 / 12 / 2017

Antoine C. P. M.



ANNEXES

EXERCICE 01/01/2017-31/12/2017

*Annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017
dont le total est de 889 789 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme
de liste et dégageant un déficit de 146 877 Euros .*

*L'exercice a une durée de 12 mois et recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels .*

*Ces comptes annuels ont été établis le
2 mai 2018 par les dirigeants de l'entreprise .*

*La société est intégrée fiscalement depuis le 1^{er} janvier 2017, et la société mère est SA
HOTEL DE LA TOUR CALVIN SIRET 309 481 521 00024 -160 RUE DU CHATEAU -
75014 PARIS .*

SAS LA TULIPE

 33 Rue Malar -75007 PARIS

 01 45 51 67 21

SIRET : 552 107 708 00018

SAS LA TULIPE - 33 rue Malar - 75007 PARIS
ANNEXES AU BILAN LE 31 DECEMBRE 2017

Décret N°83 - 1020 du 29 Novembre 1983
Arrêté 27 avril 1982

Renseignements	Ordre de présent	Objet du renseignement	
D'ordre général	1	• Modes d'évaluation	Annexe I
	2	• Changement de méthodes	Néant
	3	• Consolidation	Néant
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	4	• Immobilisations incorporelles	Annexe IV
	5	• Coûts de production des immobilisations	Néant
	6	• Filiales et participations	Annexe VI
	7	• Mouvements de l'actif immobilisé	N° 2054 N
	8	• Avances et Crédits aux dirigeants	Néant
	9	• Méthodes des calculs des amortissements et des provisions	N° 2055 N
	10	• Coût de production du stock	Néant
	11	• Eléments fongibles de l'actif circulant	Néant
	12	• Charges à répartir sur plusieurs exercices	
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif		Charges constatées d'avance	Annexe XII
		Produits à recevoir sur créances	
	13	• Amortissements des primes de remboursements d'emprunts	Néant
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	14	• Capital social	Annexe XIV
	15	• Dettes garanties par des sûretés réelles	Néant
	16	• Produits constatés d'avance	Annexe XVI
Concernant les rubriques du bilan actif et passif		Charges à payer sur dettes	
	17	• Centralisation de poste de bilan	Néant
	18	• Echéances de créances et des dettes	N° 2057 N
Concernant les rubriques de charges	19	• Ecart de conversion	Néant
	20	• Crédit – Bail	Néant
Concernant les rubriques de produits	21	• Reprises d'amortissements	Néant
Concernant les rubriques de bilan et de compte de résultat	22	• Entreprises liées	Néant
	23	• Méthodes de réévaluation	Néant
Concernant les rubriques d'engagements	24	• Engagements particuliers financiers	Annex XXIV
	25	• Parts bénéficiaires	Néant
	26	• Engagements	Néant

Immobilisations corporelles .

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production .

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisation sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations .

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue .

- Construction 20 ans - Installations techniques 10 ans - Matériel ou outillage industriels 10 ans - Matériels de bureau ou informatique 5 et 10 ans .

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement .

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires . Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence .

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti .

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires .

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes ou indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production . Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks . Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks .

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente , est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé .

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale . Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable .

Provisions réglementées

Le tableau 2056 décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions .

Opérations à long terme

Les opérations à long terme sont comptabilisées suivant la méthode du pourcentage d'avancement des travaux .

ANNEXE I

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation de comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.
- stocks : ils sont évalués selon la méthode "premier entré, premier sorti". Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production en éliminant le coût de la sous-activité.

2 AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Information en matière de Crédit d'impôt pour le Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Sur la base du communiqué du 23 mai 2013 de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes publié au bulletin N° 170 de juin 2013 de ladite compagnie, le CICE auquel nous avons droit pour 2017 est enregistré en diminution de l'impôt sur les bénéfices de l'exercice, ce qui peut conduire, en cas de résultats imposables insuffisants ou de déficits à un impôt négatif. La contrepartie est comptabilisée en acompte sur l'impôt sur les bénéfices (minorant ainsi la dette d'impôt ou accroissant l'excédent de versement) ou en créance sur l'Etat selon la situation.

Le résultat net après impôt a ainsi été amélioré de 8 384 € et nos capitaux propres accrus de même montant .

Nos droits à CICE nous ont permis d'améliorer notre compétitivité et notre capacité d'autofinancement .

Nous vous informons que depuis septembre 2017, notre activité est arrêtée pour travaux de rénovation.

ANNEXE IV

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

FRAIS D'ETABLISSEMENT ET AMORTISSEMENT

Aucun Frais d'établissement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice .

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Aucun Frais de recherche et de développement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice .

FONDS COMMERCIAL ET PROVISION

Aucun élément au titre du Fonds commercial n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

ANNEXE VI

FILIALES ET PARTICIPATIONS

NEANT

ANNEXE XII

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Multirisque AXA 1/1-28/2/2018	618 €
GLOBRES 1/1-28/2/2018	<u>267 €</u>
	885 €

PRODUITS A RECEVOIR

NEANT

ANNEXE XVI

CHARGES A PAYER

TAXE D'APPRENTISSAGE	814 €
FORMATION CONTINUE	659 €
PROVISION COMMISSAIRE AUX COMPTES	<u>4 000 €</u>
	5 473 €

ANNEXE XXIV

ENGAGEMENTS PARTICULIERS FINANCIERS

1 Engagement Nantissement du Fonds de commerce au profit de OSEO pour 300 000 €
Reste à payer au 31/12/2017 107 443.39 €

ENGAGEMENT EN MATIERE DE RETRAITE :

Engagements donnés

Engagement en matière de pensions, retraites et indemnités : les indemnités de fin de carrière ne sont pas significatives compte tenu de l'âge et de l'ancienneté des salariés dans l'entreprise.

ANNEXE XIV

CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres (1)	Nombre en début d'exercice (2)	Augmentation (3)	Diminution (4)	Nombre en fin d'exercice (2-3-4) (5)	Valeur nominale (6)	Montants (5*6) (7)	Montant des réserves affectées à la contrepartie des actions détenues par la société pour elle-même (8)
Parts sociales.....	1000			1000	15.24€	15 244.90 €	
Total	1000			5000	15.24 €	15 244.90 €	

Désignation de l'entreprise LA TULIPE										Néant ☐		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consommées à une réévaluation préalable au cours de l'exercice ou pendant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste		
I. CORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	VE	10 100					
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et mobilier industriels		Dont Composants	M3		KS	55 804	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	609 898	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	72 363	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	9 850	LI		LJ	46 007	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	747 915	LO		LP	46 007	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
	Autres participations					8U	623 317	8V		8W		
	Autres titres immobilisés					IP		IR		IS		
	Prêts et autres immobilisations financières					IT	29 940	IU		IV		
	TOTAL IV					LQ	653 257	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	1 416 627	OH		OJ	46 007		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		3		4				
I. CORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	8 010	LW	7 446	IX	7 446	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et mobilier industriels			IT		MJ	53 544	MK	2 260	ML	2 260	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM	609 898	MN		MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	72 363	MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			IL		MZ		NA	55 857	NB	55 857	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG	735 805	NH	58 117	NI	58 117	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU		OM		OW		
	Autres participations			IO		OX		OY	623 317	OZ	623 317	
	Autres titres immobilisés			II		OB		OC		OD		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	29 940	2G	29 940	
	TOTAL IV			I3		NU		NK	653 257	2H	653 257	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		OK	743 815	OL	718 819	OM	718 820		

Désignation de l'entreprise : **SAE**Neant ☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
TOTAL I									
Autres immobilisations incorporelles		PE	9 480	PF	2 469	PG	8 010	PH	3 940
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage		PZ	55 472	QA	107	QB	53 553	QC	2 086
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	531 884	QE	7 684	QF	539 568	QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	64 147	QM	1 697	QN	65 844	QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	651 503	QV	9 547	QW	658 964	QX	2 086
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		YN	660 983	YP	12 016	YQ	666 974	YR	6 025

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7
TOTAL I							
Autres immob. incorporelles	N7	N8	N9	N10	N11	N12	N13
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	R10	R11	R12
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	S10
Inst. techniques, mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général des fonds (NP + NQ + NR)	NW			Total général des fonds (NS + NT + NU)	NY		
				Total général des fonds (NW - NY)	NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

Montant net au début de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice aux amortissements

Montant net à la fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à évaluer

Primes de remboursement des obligations

Z9

SP

Z8

SR

Désignation de l'entreprise : LA TULIPE

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	29 940	UV		29 940	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	21 960	21 960		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC	77 559	77 559			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	8 563	8 563			
	Charges constatées d'avance	VS	885	885			
	TOTAUX		VT	138 907	VU	108 967	VV
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH	107 443	32 520	74 923		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	624	624			
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	80 027	80 027			
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	8 931	8 931			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	792	792			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	10 520	10 520			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	677 640	(0)	677 640		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 000	4 000			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	889 977	VZ	137 414	752 563	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tes auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	34 407	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

(2018)

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

CA20CHAAVA

LA TULIPE

[illegible]

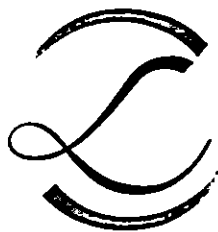
(2018)

DETAIL DES CHARGES A PAYER

CA18CHAPAY

LA TULIPE

[illegible]



LAFLUTE AUDIT ASSOCIÉS "L2A"

Société de Commissariat aux Comptes
membre de la Compagnie de Versailles

Jean-Pierre DUHOURCAU
Sophie MAYEUX
Thomas DONNELLY

HOTEL LA TULIPE

Société par Actions Simplifiée au Capital de 15 244,90 €

Siège social :
**33, Rue Malar
75007 PARIS**

552 107 708 R.C.S. PARIS

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

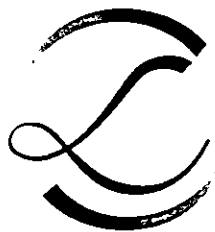
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Maisons-Laffitte, le 11 juin 2018



Naf 6920Z

6, avenue Eglé B.P. 32 78601 Maisons-Laffitte Cedex
Tél. 01 34 93 19 20 - Fax 01 34 93 19 30 - e-mail : cld@l2a-audit.fr
Société à responsabilité limitée au capital de 200 000 €
449 663 467 RCS Versailles - Siret 449 663 467 00016



LAFLUTE AUDIT ASSOCIÉS "L2A"

Société de Commissariat aux Comptes
membre de la Compagnie de Versailles

Jean-Pierre DUHOURCAU
Sophie MAYEUX
Thomas DONNELLY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'associé,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **LA TULIPE SASU** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2017**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **LA TULIPE SASU** à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.



Naf 6920Z

6, avenue Eglé B.P. 32 78601 Maisons-Laffitte Cedex
Tél. 01 34 93 19 20 Fax 01 34 93 19 30 e-mail : cid@l2a-audit.fr
Société à responsabilité limitée au capital de 200 000 €
449 663 467 RCS Versailles - Siret 449 663 467 00016



Elles ont notamment porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société **LA TULIPE SASU** à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société **LA TULIPE SASU** ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société **LA TULIPE SASU**.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Maisons Laffitte,
le 11 juin 2018
en trois originaux

Jean-Pierre DUHOURCAU

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2018

Désignation de l'entreprise : LA TULIPE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12	
Adresse de l'entreprise : 33 RUE MALAR 75007 PARIS		Durée de l'exercice précédent : 12	
Numéro SIRET : 5 5 2 1 0 7 7 0 8 0 0 0 1 8			Néant ☐
Exercice N clos le : 31/12/2017			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
			Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	
	Frais de développement *	CX	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 940
	Fonds commercial (1)	AH	3 506
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	
	Constructions	AP	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 260
	Autres immobilisations corporelles	AT	
	Immobilisations en cours	AV	55 857
	Avances et acomptes	AX	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	
	Autres participations	CU	623 317
	Créances rattachées à des participations	BB	
	Autres titres immobilisés	BD	
	Prêts	BF	
	Autres immobilisations financières *	BH	29 940
TOTAL (II)		BJ	718 819
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	
	En cours de production de biens	BN	
	En cours de production de services	BP	
	Produits intermédiaires et finis	BR	
	Marchandises	BT	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	
CÉRANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	
	Autres créances (3)	BZ	108 083
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : 108 083)	CD	
	Disponibilités	CF	68 028
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	885
	TOTAL (III)	CJ	176 995
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CX	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	895 815
Renouveau (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes -	CP
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	
		(3) Part à plus d'un an :	CR
		Créances :	108 083

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		LA TULIPE		Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 15 245...)	DA	15 245		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 525		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	29 919		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(146 877)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (II)	DL	(100 188)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	100 000		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	100 000		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	107 443		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	678 264		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	80 027		
	Dettes fiscales et sociales	DY	20 243		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	4 000		
Produits constatés d'avance (4)	EB				
	TOTAL (IV)	EC	889 977		
	Ecart de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	889 789		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	137 414			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :

LA TULIPE

Néant ☐ *

		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
		FA	FB	FC	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			FF	
	Production vendue { biens *	FD	FE	FI	
	{ services *	FG	FH	FJ	395 992
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	395 992
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	395 993
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	6 873
	Variation de stock (marchandises)*			FT	1 390
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	2 268
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	164 544
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	9 064
	Salaires et traitements *			FY	140 562
	Charges sociales (10)			FZ	24 793
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements *		GA	12 016
		{ - dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	4 876
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	366 385
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GG	29 607
OPÉRATIONS EN COMMUN	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
CHARGES FINANCIÈRES	Total des produits financiers (V)			GP	
	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilés (6)			GR	6 000
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
	Total des charges financières (VI)			GU	6 000
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(6 000)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	23 607

(RÉFÉRENCE : voir tableau n° 2051) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

④

COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise LA TULIPENéant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	925
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	5 434
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	6 359
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	76 841
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	100 000
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	176 843
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(170 484)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	402 352
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	549 229
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(146 877)
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	541
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	
		obligatoires	A9
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
BOOKING; COM		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
SITEMINDER 78+DIFF RGT 25.3+45.43+0.8			776
ACTIFS CEDES			149
ACTIFS CEDES 76841.08+DIFF RGT 1.69+.0.56		76 843	5 434
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
DOTATION RISQUE PRUDHOMME		Charges antérieures	Produits antérieurs
		100 000	

Exercice clos le : 31 / 12 / 2017

ANNEXES

EXERCICE 01/01/2017-31/12/2017

*Annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017
dont le total est de 889 789 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme
de liste et dégageant un déficit de 146 877 Euros .*

L'exercice a une durée de 12 mois et recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels .

*Ces comptes annuels ont été établis le
2 mai 2018 par les dirigeants de l'entreprise .*

*La société est intégrée fiscalement depuis le 1^{er} janvier 2017, et la société mère est SA
HOTEL DE LA TOUR CALVIN SIRET 309 481 521 00024 -160 RUE DU CHATEAU -
75014 PARIS .*

SAS LA TULIPE
33 Rue Malar -75007 PARIS
01 45 51 67 21
SIRET : 552 107 708 00018



SAS LA TULIPE - 33 rue Malar - 75007 PARIS
ANNEXES AU BILAN LE 31 DECEMBRE 2017

Décret N°83 - 1020 du 29 Novembre 1983
Arrêté 27 avril 1982

Renseignements	Ordre de présent	Objet du renseignement	
D'ordre général	1 2 3	- Modes d'évaluation - Changement de méthodes - Consolidation	Annexe I Néant Néant
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	4 5 6 7 8 9 10 11 12 13	- Immobilisations incorporelles - Coûts de production des immobilisations - Filiales et participations - Mouvements de l'actif immobilisé - Avances et Crédits aux dirigeants - Méthodes des calculs des amortissements et des provisions - Coût de production du stock - Eléments fongibles de l'actif circulant - Charges à répartir sur plusieurs exercices - Charges constatées d'avance - Produits à recevoir sur créances - Amortissements des primes de remboursements d'emprunts	Annexe IV Néant Annexe VI N° 2054 N Néant N° 2055 N Néant Néant Annexe XII Néant
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	14 15 16	- Capital social - Dettes garanties par des sûretés réelles - Produits constatés d'avance - Charges à payer sur dettes	Annexe XIV Néant Annexe XVI
Concernant les rubriques du bilan actif et passif	17 18 19	- Centralisation de poste de bilan - Echéances de créances et des dettes - Ecarts de conversion	Néant N° 2057 N Néant
Concernant les rubriques de charges	20	Crédit - Bail	Néant
Concernant les rubriques de produits	21	Reprises d'amortissements	Néant
Concernant les rubriques de bilan et de compte de résultat	22 23	- Entreprises liées - Méthodes de réévaluation	Néant Néant
Concernant les rubriques d'engagements	24 25 26	- Engagements particuliers financiers - Parts bénéficiaires - Engagements	Annex XXIV Néant Néant

8

Immobilisations corporelles .

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production .

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisation sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations .

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue .

- Construction 20 ans - Installations techniques 10 ans - Matériel ou outillage industriels 10 ans - Matériels de bureau ou informatique 5 et 10 ans .

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement .

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires . Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence .

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti .

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires .

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes ou indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production . Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks . Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks .

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente , est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé .

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale . Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable .

Provisions réglementées

Le tableau 2056 décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions .

Opérations à long terme



Les opérations à long terme sont comptabilisées suivant la méthode du pourcentage d'avancement des travaux .

ANNEXE I

I REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation de comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.
- stocks : ils sont évalués selon la méthode "premier entré, premier sorti". Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production en éliminant le coût de la sous-activité.

2 AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Information en matière de Crédit d'impôt pour le Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Sur la base du communiqué du 23 mai 2013 de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes publié au bulletin N° 170 de juin 2013 de ladite compagnie, le CICE auquel nous avons droit pour 2017 est enregistré en diminution de l'impôt sur les bénéfices de l'exercice, ce qui peut conduire, en cas de résultats imposables insuffisants ou de déficits à un impôt négatif. La contrepartie est comptabilisée en acompte sur l'impôt sur les bénéfices (minorant ainsi la dette d'impôt ou accroissant l'excédent de versement) ou en créance sur l'Etat selon la situation.

Le résultat net après impôt a ainsi été amélioré de 8 384 € et nos capitaux propres accrus de même montant .

Nos droits à CICE nous ont permis d'améliorer notre compétitivité et notre capacité d'autofinancement .



Nous vous informons que depuis septembre 2017, notre activité est arrêtée pour travaux de rénovation.

ANNEXE IV

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

FRAIS D'ETABLISSEMENT ET AMORTISSEMENT

Aucun Frais d'établissement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice .

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Aucun Frais de recherche et de développement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice .

FONDS COMMERCIAL ET PROVISION

Aucun élément au titre du Fonds commercial n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

ANNEXE VI

FILIALES ET PARTICIPATIONS

NEANT

ANNEXE XII

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Multirisque AXA 1/1-28/2/2018	618 €
GLOBRES 1/1-28/2/2018	<u>267 €</u>
	885 €

PRODUITS A RECEVOIR

NEANT

ANNEXE XVI

CHARGES A PAYER

TAXE D'APPRENTISSAGE	814 €
FORMATION CONTINUE	659 €
PROVISION COMMISSAIRE AUX COMPTES	<u>4 000 €</u>
	5 473 €

ANNEXE XXIV

ENGAGEMENTS PARTICULIERS FINANCIERS

1 Engagement Nantissement du Fonds de commerce au profit de OSEO pour 300 000 €
Reste à payer au 31/12/2017 107 443.39 €

ENGAGEMENT EN MATIERE DE RETRAITE :

Engagements donnés

Engagement en matière de pensions, retraites et indemnités : les indemnités de fin de carrière ne sont pas significatives compte tenu de l'âge et de l'ancienneté des salariés dans l'entreprise.

ANNEXE XIV

CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Nombre en fin d'exercice (2-3-4)	Valeur nominale	Montants (5*6)	Montant des réserves affectées à la contrepartie des actions détenues par la société pour elle- même (8)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	
ts iales.....	1000			1000	15.24€	15 244.90 €	
al	1000			5000	15.24 €	15 244.90 €	

Désignation de l'entreprise LA TULIPE										Néant ☐		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste 3		
								Consécutives à une réévaluation préparée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	15 456	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2	KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	55 804	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	609 898	KW		KX			
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	72 363	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH	9 850	LI		LJ	46 007		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	747 915	LO		LP	46 007		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U	623 317	8V		8W		
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières				IT	29 940	IU		IV				
TOTAL IV				LQ	653 257	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	1 416 627	OH		OJ	46 007		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste 1				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
						par cession à des tiers ou à des hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CO		DO		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV	8 010	LW	7 446	IX	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR	MD		ME		MF			
		Inst. gales, agents et am. des constructions			IS	MG		MH		MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ	53 544	MK	2 260	ML	2 260	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers			IU	MM	609 898	MN		MO		
		Matériel de transport			IV	MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			IW	MS	72 363	MT		MU		
		Emballages récupérables et divers *			IX	MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA	55 857	NB	
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III				IY		NG	735 805	NH	58 117	NJ	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7		OW
		Autres participations				IO		OX		OY	623 317	OZ
Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	29 940	2G		
TOTAL IV				I3		NJ		NK	653 257	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					14		OK	743 815	OL	718 819	OM	

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2018

Désignation de l'entreprise LA TULIPENéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE 9 480	PF 2 469	PG 8 010	PH 3 940
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ 55 472	QA 167	QB 53 553	QC 2 086
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD 531 884	QE 7 684	QF 539 568	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 64 147	QM 1 697	QN 65 844	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL III		QU 651 503	QV 9 547	QW 658 964	QX 2 086
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		YN 660 983	YP 12 016	YQ 666 974	YR 6 025

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M0	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages recup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général des versements (NP + NQ + NR)	NW			Total général des remboursements (NS + NT + NU)	NY	Total général des reprises (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à évaluer

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise LA TULIPE

Néant ☐

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B 100 000	4C	4D 100 000
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV 100 000	TW	TX 100 000
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6D
		- corporelles	6E	6F	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	05
		- titres de participation	9U	9V	9X
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	06	07	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	LB 100 000	UC	UD 100 000
		- d'exploitation	LE	LF	
		Dont dotations et reprises	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ 100 000	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

Désignation de l'entreprise : LA TULIPE		Néant ☐ *						
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	29 940	UY		UW	29 940	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constatée *)	UO						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	21 960		21 960		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	77 559		77 559			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	8 563		8 563			
	Charges constatées d'avance	VS	885		885			
	TOTAUX		VT	138 907	VU	108 967	VV	29 940
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	107 443	32 520	74 923			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	624	624				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	80 027	80 027				
Personnel et comptes rattachés		8C						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	8 931	8 931				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	792	792				
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	10 520	10 520				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	677 640	(0)	677 640			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 000	4 000				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX		VY	889 977	VZ	137 414	752 563		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	34 407	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

(2018)

DETAIL DES CHARGES A PAYER

CA18CHAPAY

LA TULIPE

[illegible]

(2018)

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

CA20CHAAVA

LA TULIPE

[illegible]